



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 88342

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui donner des indications sur les moyens qu'il entend consacrer au développement des filières sciences et techniques industrielles dans l'enseignement secondaire. Nombre de parents d'élèves et d'enseignants s'inquiètent de l'avenir de cette filière, qui offre pourtant des débouchés intéressants, pour les jeunes. Il souhaite donc connaître ses intentions concernant le développement de cette filière.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ; à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. Engagée avec la mise en place, en septembre 2005, de la nouvelle série « sciences et technologies de la gestion » en classe de première, la rénovation de la voie technologique se poursuit avec la mise en consultation du projet de la nouvelle série « sciences médico-sociales » (SMS) pour une application à la rentrée 2007 en classe de première. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies industrielles » (STI) et de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) l'étude, déjà bien avancée, reste toutefois à finaliser. Aucun projet n'est donc arrêté à ce jour.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88342

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2676

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9133